



## **Le conseil des jeunes**

Créé en 2006, le Conseil des Jeunes donne aux collégiens Trappistes l'opportunité de s'impliquer dans la vie locale et de faire l'exercice de leur citoyenneté.

Âgés d'au moins 12 ans, ils sont élus par leurs pairs tous les 2 ans. Pendant leur mandat, les jeunes élus participent à l'animation de leur ville en proposant des projets sur des thématiques qui les touchent (culture et loisirs, solidarité, urbanisme, environnement, santé, prévention...). Ils sont aussi des acteurs relais entre les jeunes et les élus du Conseil municipal.

Accompagnés par une équipe pédagogique qui les conseille dans la construction, le suivi et l'évaluation de leurs projets, les jeunes conseillers sont également épaulés pour la mise en place d'un réseau de partenaires (élus du Conseil municipal, service municipaux, associations, acteurs socio-économiques locaux...).

## **De qui est composé le Conseil des jeunes ?**

16 jeunes Trappistes seront élus par leurs les jeunes de la ville :

- 4 jeunes au Collège Gustave Courbet
- 4 jeunes au Collège Le Village
- 4 jeunes au Collège Gagarine
- 1 jeune Trappiste scolarisé en dehors de Trappes
- 3 jeunes volontaires issus du CDJ sortant

## **Qu'est-ce qu'on y fait ?**

- Des groupes de travail pour réfléchir ensemble sur des projets porteurs de sens
- Des assemblées plénières pour se réunir et présenter les projets choisis
- Des sorties culturelles et de loisirs pour souder le groupe
- Des interventions dans la vie locale (participation aux commémorations, au Conseil Municipal, aux vœux du Maire...)
- Des week-ends d'intégration et des échanges avec des jeunes d'autres villes et d'autres pays pour s'ouvrir au Monde.

## **Comment être candidat ?**

Pour devenir un membre élu du Conseil des jeunes, il faut :

- Être Trappiste
- Être scolarisé à Trappes ou hors de Trappes
- Être âgé d'au moins 12 ans le jour du scrutin
- Avoir l'autorisation de ses parents
- Et surtout être MOTIVÉ(E) !

## **Pour valider sa candidature, que faut-il faire ?**

Pour que votre candidature puisse être validée, il vous faut :

- Remplir une profession de foi pour expliquer ce qui vous motive : les documents sont disponibles au bureau des CPE des collèges, dans les espaces jeunes de la Ville et en Mairie au service jeunesse
- Déposer votre profession de foi en Mairie auprès des animateurs du service Jeunesse ou dans les espaces jeunes jusqu'à 19h

## **Comment se faire élire ?**

Pour faire entendre vos idées et convaincre les électeurs, vous pouvez :

- Faire campagne directement auprès des jeunes du collège en leur exposant les raisons de votre candidature
- Utiliser la profession de foi pour motiver votre souhait de faire partie du Conseil des jeunes.

## **Le Conseil des jeunes : les élections !**

Les prochaines élections ont eu lieu en novembre 2018. Les prochaines auront lieu en 2021.

## **Liens utiles**

[Élection du Conseil des jeunes 2019-2021](#)

[Résultat de l'élection du Conseil des jeunes 2019-2021](#)

## **Contact**

[Direction de la jeunesse](#)

Hôtel de ville

1, place de la République

78190 Trappes

[01 30 69 16 40](#)

Lundi : 14h-19h30

Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h